

ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC D'ACTIVITÉS DERNIÈRE TRANCHE DE L'OCÉANE À VERRIÈRES-EN-ANJOU

OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

septembre 2023

LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

Identifier les leviers de sobriété foncière et de renaturation

S'approprier et traduire les objectifs

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Avoir réduit la consommation des espaces de 50 %

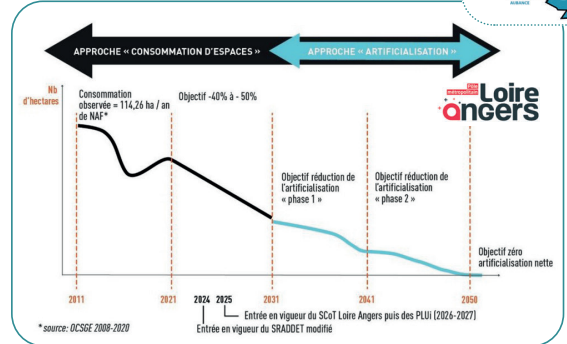
OBJECTIF



ZAN : zéro artificialisation nette
SRU : solidarité renouvellement urbain
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SCoT : schéma de cohérence territoriale
PLU/PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

Carte du territoire support du Schéma de Cohérence Territoriale "Pôle Métropolitain Loire Angers" (mars 2018)

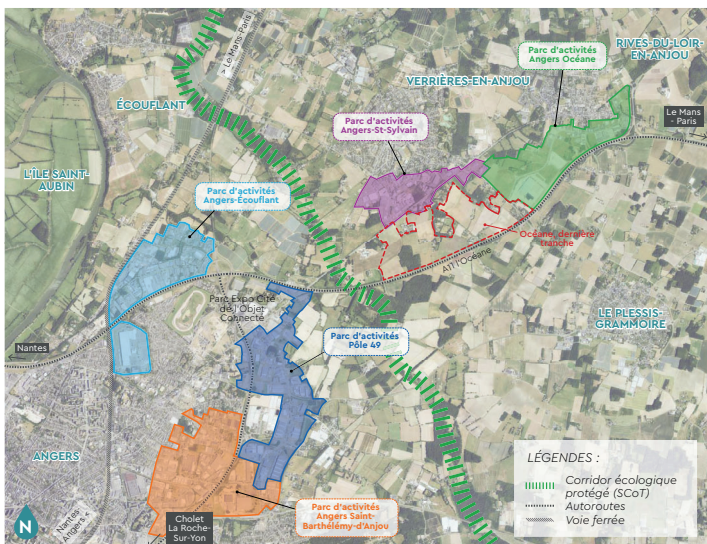
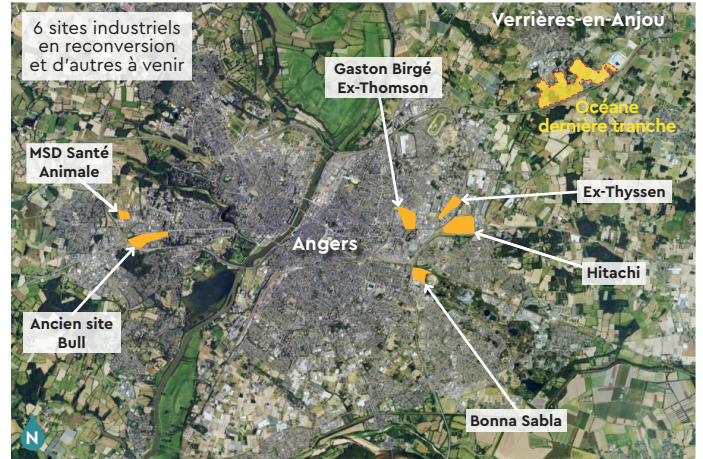
- Usage de la surface d'Angers Loire Métropole (67 000 ha)
 - > 42 000 ha d'espaces agricoles
 - > 12 000 ha de zones urbaines
 - > 11 000 ha d'espaces naturels
 - > 2 000 ha de zones industrielles



Graphique extrait de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale "Pôle Métropolitain Loire Angers"

Synthèse :

- Besoin de réindustrialisation de l'agglomération angevine (ALM) afin de :
 - Limiter la dépendance aux pays producteurs
 - Réduire la distance des chaînes d'approvisionnement
 - Réduire ainsi les émissions de CO2
 - Offrir des conditions d'évolution aux entreprises locales
 - Pérenniser et créer des emplois
- Peu de foncier à destination des activités sur Angers Loire Métropole
 - 20 ha disponible, soit environ 2 ans de commercialisation



Synthèse :

- Nouvelle méthode de sélection des entreprises
 - Grille d'analyse des projets approuvée par ALM en 2023 permettant d'évaluer la pertinence d'installation d'une entreprise en fonction des retombées économiques locales et des impacts environnementaux
- Nouvelle méthode de commercialisation
 - Baux emphytéotiques permettant de garder la maîtrise foncière tout en consolidant la qualité des projets
- Mutualisation des usages
 - Mutualisation des stationnements véhicules légers (VL) et attentes poids lourds (PL), services, énergies ...
 - Synergie au sein du parc et avec les parcs d'activités environnants
- Nouvelles solutions de mobilités
 - Amélioration des solutions de desserte alternatives à la voiture : mobilités douces, desserte de transport en commun, covoiturage ...
 - Aménagement d'une piste cyclable en site propre entre Angers (7 sonnettes) et le secteur de projet à horizon 2027
- Approfondissement de la prise en compte de la transition écologique
 - Espaces naturels/paysagers : préservation de tous les enjeux environnementaux forts à modérés
 - Prescriptions pour les aménagements publics : matériaux bas-carbone, perméabilité, noues, éclairage respectueux et économe ...
 - Prescriptions pour les entreprises : maintien des zones humides, gestion des eaux pluviales à la parcelle, perméabilité des sols, espaces paysagers, densification, nouvelles formes architecturales, solutions évolutives et mutables des bâtiments, éclairage respectueux et économe, approche éco-construction et recours aux matériaux biosourcés, charte architecturale et paysagère ...